

2023/188

Nomenclature: 1.1.10

DÉCISION DU MAIRE

OBJET :

MARCHÉ 23PI11- MARCHE DE MAÎTRISE ŒUVRE - AMÉNAGEMENT DES TROTTOIRS BOULEVARD DE LA YAYI

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° relatifs aux procédures adaptées ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT ;

Vu la nécessité de passer un marché pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des trottoirs du boulevard de la Yayi

Considérant l'offre remise par le bureau d'études EGIS

DÉCIDE

Article 1er : de signer un marché pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des trottoirs du boulevard de la Yayi avec l'entreprise suivante : EGIS pour la somme de **15 750 euros HT**

Le marché prend effet à compter de sa notification et jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des ouvrages. L'ensemble des modalités d'exécution de la prestation figure dans l'offre jointe.

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de PAU (Pyrénées Atlantiques) dans un délai de deux mois.

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services
- L'entreprise concernée

Publié sur le site Internet de la Ville le: 07/04/2023

Fait à Tarnos, le 3 avril 2023



Le Maire de Tarnos
Jean-Marc LESPADÉ

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr